Autorité européenne de surveillance GNSS: mandat du directeur exécutif

2005/0084(NLE) - 13/12/2005 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Giuseppe **GARGANI** (PPE-DE, IT), le Parlement européen se rallie pleinement à la position de sa commission au fond et approuve la proposition de la Commission en adoptant une série d'amendements techniques visant, pour l'essentiel, à conférer au Parlement un rôle plus important dans la procédure de nomination du directeur exécutif de l'Autorité de surveillance GNSS et du renouvellement de son mandat.

Le Parlement apporte des éclaircissements à la procédure de nomination du directeur exécutif : il demande notamment la mise en concurrence de 3 candidats potentiels qui seraient évalués sur base de leurs mérites propres et de leur expérience en matière d'administration et de gestion. Ces derniers feraient l'objet d'une évaluation préalable du Parlement. Le candidat retenu par le conseil d'administration de l'Autorité, serait celui qui l'emporterait par une majorité des ¾ des votes.